

**COMMUNE DE LÉON**  
**AVIS DE MISE A DISPOSITION**  
**AU PUBLIC DU DOSSIER DE DEVIATION**  
**DU CHEMIN RURAL DU YERT**

A la demande de Madame Anne-Marie LABORDE-LAULHÉ, un dossier est mis à la disposition du public.  
Ce dossier concerne la déviation d'une partie du tracé du Chemin rural du Yert.

**Il sera consultable du mercredi 12 Février 2025 à 9h au vendredi 14 mars 2025 à 18h inclus**  
**Soit 31 jours aux horaires habituels d'ouverture de la mairie\*.**

Pendant la durée de cette mise à disposition du dossier, les pièces seront tenues à la disposition du public en mairie, en version papier afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- o En version manuscrite sur le registre papier mis à disposition en mairie de Léon.
- o Par courrier à l'adresse de la mairie 83 Grand'Rue 40550 Léon
- o Par mail à l'adresse [urbanisme@leon.fr](mailto:urbanisme@leon.fr) en indiquant en objet « Déviation du tracé du Chemin rural du Yert »

*\*Horaires de la Mairie : Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h  
Mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h*

L'avis est également publié sur le site internet de la Commune (<http://leon.fr>)

Fait à Léon, le 04 février 2025

Le Maire, Jean MORA  
P.O. Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Dominique LARTIGAU

